

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
21	2

Date de convocation
06/05/2026

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 27/05/2026



Acte affiché le : 27/05/2026

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Marguerite BLEUZEN, Tugdual BRABAN, Brendan RIOU, Jean-François SARREAU, Julie CLOAREC, Rollande LE BORGNE, Sandra LE NOUVEL, Jérôme LEJART, Jean-François DUMONTEIL, Gaëtan PEYREBESSE, Yvan RICHARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Alexandra FRAYSSE, Patrick URIEN, Benoît BERNY, Myriam CHENAIS, Paul COZIC, Jean-Charles LOHÉ, Michel MORVANT, Sébastien WACRENIER

Titulaires votant.e.s excusé.e.s :
Catherine BOUDIAF, Renée COURTEL

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s :
Magalie CORGNIEC, Liliane VAILLANT

L'An deux mille vingt-six, le 13 mai s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Jean-Charles LOHÉ.

CS-2026-13	Fixation du nombre de vice-président.e.s et autres membres du bureau
------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L.5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de création du PETR du 29 décembre 2016

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant du comité syndical ;

Vu les Statuts dudit Syndicat arrêtés par le Préfet des Côtes d'Armor en date du 20 septembre 2017,

Vu l'article 11 des statuts du Pays COB déterminant à 4 vice-présidents la composition de l'exécutif (Bureau) du PETR ;

Vu l'article 11 des statuts du Pays COB déterminant à 10 le nombre des membres du Bureau

Vu la délibération CS-2026-11 du 13 mai 2026 spécifiant l'élection de Monsieur Jean-Charles Lohé en qualité de Président du PETR Pays COB

Il convient de procéder à la confirmation du nombre de vice-présidents et de 5 membres complémentaires dits juridiquement « autres membres » du Bureau, complétant l'organe exécutif du PETER, par délibération.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe à quatre (4) le nombre de vice-présidents du PETER du Pays du Centre Ouest Bretagne et à cinq (5) membres complémentaires dits juridiquement « autres membres » du Bureau, complétant l'organe exécutif du PETER, par délibération.

Le Président
Jean-Charles LOHÉ

